

■ **FX Evénements, A. Schilter**, à Cugy (VD), CH-550-0129741-7 (FOSC du 20.02.2004, p. 16). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 11 février 2004. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.  
Journal no 278 du 07.01.2005  
(02639912 / CH-550.0.129.741-7)